

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25794

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière,
Mme Descamps, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Naegelen,
Mme Sage et M. Zumkeller

ARTICLE 10

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter la première phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« ,déterminées par l'Institut national de la statistique et des études économiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

cet amendement vise à préciser que l'évolution des prévisions d'espérance de vie à la retraite des assurés est déterminée par l'INSEE.